

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 210

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Mallemort - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014/2018 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par décision du 19 décembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018 avec la commune de Mallemort pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 12.597.901 € HT pour une subvention totale de 7.558.740 €

A ce titre, la première tranche de ce programme 2014 a fait l'objet d'une subvention de 543.852 € pour un programme de travaux de 906.422 € HT, lors de la Commission Permanente du 19 décembre 2014.

La seconde tranche du programme 2015 a fait l'objet d'une subvention de 1.501.398 € pour un programme de travaux de 2.502.330 € HT, lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les opérations envisagées par la commune de Mallemort dans le cadre de la tranche 2016 de son Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018 faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors des tranches 2014 et 2015, conformément à l'annexe 1, à savoir :

- diminution de la dépense subventionnable globale de la tranche 2016 ;
- augmentation de la dépense subventionnable globale des tranches 2017 et 2018.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat.

- **ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA MAIRIE ET LES ECOLES**

La restructuration de l'Hôtel de Ville nécessite l'acquisition de matériels informatiques ainsi qu'une refonte des installations existantes. Le serveur informatique de la mairie a été remplacé pour permettre la sécurisation de l'institution et l'interconnexion avec les sites détachés.

Il est prévu d'installer des postes informatiques dans les futurs bureaux de permanence et de pré-accueil à la mairie. Une borne informatique diffusant des informations utiles pourrait être mise en service.

Par ailleurs, il convient de finaliser l'acquisition des ordinateurs qui seront installés dans les salles informatiques des écoles F. Mistral et C. Claudel.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2016, est estimé à 150.000 € HT, dont 28.800 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 90.000 € dont 17.280 € pour la tranche 2016.

- REQUALIFICATION DE VOIES URBAINES

La restructuration de l'avenue du Lubéron vise à permettre l'utilisation des voies par les automobilistes, cyclistes et piétons, en toute sécurité et de permettre le stationnement de voitures. Elle implique la rénovation complète des surfaces de voirie car elle n'a actuellement aucun trottoir, ni aucune place de parking. L'avenue se situe à l'est de la commune et longe le canal de la Durance avant de rentrer dans un quartier résidentiel.

Le chemin de Salon fait l'objet d'un programme de réaménagement en profondeur. Afin d'éviter un flux routier important par le centre-ville pour rejoindre la RD7N, il y a nécessité de créer un accès direct vers le nord.

Les travaux consisteront à :

- rénover complètement les surfaces de voirie ;
- assurer la gestion des eaux pluviales ;
- enfouir les réseaux secs ;
- réaliser des trottoirs et des places de stationnement ;
- renouveler les accès riverains existants ;
- réaliser les aménagements paysagers ;
- modifier l'éclairage public ;
- créer des pistes cyclables.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2017, est estimé à 1.752.489 €HT, dont 791.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.051.493 € dont 474.600 € pour la tranche 2016.

- POSE D'UN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE D'ENTRAINEMENT

L'entretien du terrain d'entraînement des clubs de football et de rugby, utilisé également par les écoles élémentaires, nécessite un coût de fonctionnement important.

La commune envisage donc de remplacer la pelouse naturelle par un gazon synthétique.

L'aménagement prévoit :

- la dépose des équipements et ouvrages existants ;
- le décapage du gazon ;
- la réalisation des réseaux secs et humides ;
- la pose des nouveaux mâts d'éclairage ;
- la mise en place du gazon synthétique, des équipements sportifs, des clôtures.

Le coût de cette opération, prévue en 2015 et 2016, est estimé à 750.000 €HT, dont 600.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 450.000 € dont 360.000 € pour la tranche 2016.

- REQUALIFICATION DE VOIES DEPARTEMENTALES

La commune souhaite aménager l'avenue des Alpines qui permet de contourner le centre-ville et de rejoindre le bord de la Durance et la partie nord du village. L'avenue est située dans un environnement urbain dense et son état actuel ne permet pas de circuler de manière sécurisée.

L'avenue Joliot-Curie sert de voie d'entrée sud de la commune et donne accès au centre-ville. Elle dessert de nombreux lotissements en plein développement. Actuellement trop étroite pour assurer le croisement de voitures et la gestion des flux piétons et cyclistes sur des espaces sécurisés, l'opération vise à restructurer l'avenue de sorte que les futurs aménagements permettent le partage des différents modes de déplacement.

Les travaux prévoient :

- l'aménagement de trottoirs piétons, de pistes cyclables, de places de stationnement et de chicanes pour réduire la vitesse ;
- l'enfouissement des réseaux ;
- la modernisation de l'éclairage public.

Le coût de cette opération, prévue de 2015 à 2018, est estimé à 1.600.000 €HT, dont 150.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 960.000 € dont 90.000 € pour la tranche 2016.

- REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE : REAMENAGEMENT DE LA PLACE R. COUSTET

La commune souhaite réaménager les espaces publics du centre-ville et plus particulièrement les rues et places principales commerçantes du bas village qui présentent un caractère authentique et un patrimoine paysager de grande qualité.

Néanmoins, le diagnostic des espaces publics qui composent le bas village a mis en lumière la surreprésentation de la voiture dans cette zone, l'hétérogénéité des revêtements utilisés ainsi que le style archaïque du mobilier urbain. La place du piéton est réduite et les parkings très nombreux. La valorisation des places du village est inhérente à la revitalisation du centre-ville.

La place R. Coustet sera agrandie et réaménagée en placette afin d'apporter de la convivialité notamment à l'occasion du marché et des fêtes. Les places de stationnement seront rationalisées afin d'agrandir le parvis face au collège.

Le mobilier urbain sera remplacé et des arbres seront plantés. Une étude va être menée pour améliorer les déplacements des piétons et des vélos.

Le coût de cette opération, prévue de 2016 à 2018, est estimé à 2.100.000 €HT, dont 100.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.260.000 €, dont 60.000 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT PAYSAGER AUX ABORDS DU DONJON

Dans un souci de protection et de mise en valeur de son patrimoine, la commune souhaite aménager les abords du donjon, dernier vestige du château de Mallemort.

Il s'agit de transformer la terrasse inférieure en jardin méditerranéen où sera planté des vivaces et des plantes de rocaille. Un sentier proposera une boucle de découverte à travers ce jardin en pente et permettra de raccorder la ruelle à l'arrière de l'église.

Cet aménagement a pour objectif de redonner une identité à ce site tout en soulignant le remarquable point de vue sur le Lubéron. Dans le cadre du développement touristique, l'office de tourisme proposera la découverte de ce site aux visiteurs.

Le coût de cette opération, prévue en 2016, est estimé à 172.828 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 103.697 €

- AMENAGEMENT PAYSAGER AUX ABORDS DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque ouverte, depuis janvier 2011, compte 2 330 adhérents qui apprécient la modernité de ses installations. Par contre, ses abords n'engagent pas à la flânerie car les espaces actuels (parkings, aires de détente et de jeux) n'ont pas de correspondance.

L'aménagement des liaisons, en limite de ces différents espaces, permettra une utilisation partagée du jardin par les usagers de la maison des jeunes et ceux de la médiathèque.

Les travaux consisteront à structurer les liaisons et à installer du mobilier urbain, des éléments de jeux et des éclairages.

Le coût de cette opération, prévue en 2016, est estimé à 205.521 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 123.313 €

- REHABILITATION D'UN BATIMENT PATRIMONIAL POUR LA NOUVELLE MAISON DES ASSOCIATIONS

La commune souhaite rénover le bâtiment de l'ancienne école Saint-Michel pour y accueillir la nouvelle maison des associations qui aura pour vocation d'être le nouvel espace « musique et culture ».

Ce projet de regroupement des associations culturelles et musicales a pour objectif de proposer des équipements adaptés à leurs besoins et de créer des passerelles entre les différentes activités afin d'apporter une nouvelle dynamique d'échanges entre les générations.

La réhabilitation de l'ancienne école permettra d'une part de valoriser un bâtiment patrimonial du centre ancien et d'autre part de contribuer à l'animation de ce quartier avec l'implantation de la maison des associations.

Ce lieu proposera des salles pour la pratique de la musique, du théâtre, du chant et des arts ainsi qu'un espace libre pour favoriser les rencontres. Les associations disposeront de locaux pour effectuer leur gestion administrative.

Le coût de cette opération, prévue en 2016 et 2017, est estimé à 2.441.000 €HT, dont 172.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.464.600 € dont 103.200 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 du contrat 2014/2018 s'élève à 2.220.149 €HT, réparti comme suit :

– Acquisition d'équipements informatiques.....	28.800 €HT
– Requalification de voies urbaines.....	791.000 €HT
– Pose gazon synthétique.....	600.000 €HT
– Requalification de voies départementales	150.000 €HT
– Réaménagement place R. Coustet	100.000 €HT
– Aménagement abords du donjon	172.828 €HT
– Aménagement abords de la médiathèque	205.521 €HT
– Création maison des associations	172.000 €HT

TOTAL	2.220.149 €H.T
-------	----------------

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 1.332.090 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

L'échéancier actualisé est le suivant :

2014 : 906.422 €HT
2015 : 2.502.330 €HT
2016 : 2.220.149 €HT
2017 : 5.919.000 €HT
2018 : 1.050.000 €HT

TOTAL 12.597.901 €HT

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 7.558.740 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T au profit de la commune de Mallemort, en application de la délibération n° 201 du 19 décembre 2014.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Mallemort, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention de 1.332.090 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2018 dont la dépense s'élève à 2.220.149 € HT, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Mallemort, la convention de partenariat avenant n° 2 au Contrat Départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action, déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

